

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dix-huitième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 3 - 8 février 2025

Questions stratégiques

La CITES et les personnes

RÉSEAU MONDIAL CITES DE LA JEUNESSE

1. Le présent document a été soumis par Bahreïn, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Zambie et le Zimbabwe, en consultation avec le Secrétariat\*.

Contexte

2. À sa 77<sup>e</sup> session, le Comité permanent a soutenu les efforts déployés par Singapour pour créer le Réseau mondial CITES de la jeunesse, conformément à la résolution Conf. 17.5. (Rev. CoP18). Comme indiqué dans le [Compte rendu résumé SC77](#), le Comité permanent :
  - a) soutient Singapour dans la création du Réseau mondial CITES de la jeunesse (CGYN) ;
  - b) invite les parties intéressées à se joindre aux efforts de Singapour en vue de la création du CGYN ;
  - c) encourage les Parties et les observateurs à désigner des jeunes affiliés à leur organisation pour participer au Programme CITES de leadership de la jeunesse au premier semestre de 2024 et au Sommet mondial de la jeunesse à partir de 2025 ; et
  - d) demande au Secrétariat d'appuyer les efforts de Singapour et des Parties concernées en vue de la création du Réseau mondial CITES de la jeunesse.
3. Pour mettre en œuvre les recommandations adoptées par le Comité permanent, Singapour a demandé au Secrétariat de publier la [notification aux Parties n° 2024/035](#) afin d'appeler les Parties à collaborer à la création du Réseau mondial CITES de la jeunesse, à nommer des jeunes participants au Programme CITES de leadership de la jeunesse 2024 et à leur fournir un soutien aux frais de voyage afin de renforcer leurs connaissances sur les questions relatives à la CITES ; à consolider les compétences en matière de leadership et à forger des liens interculturels et des partenariats. Les membres fondateurs créeraient, de concert, la vision, la mission et le mandat du Réseau et exécuteraient les activités prévues pour une année.
4. Le Programme CITES de leadership de la jeunesse, organisé par Singapour du 22 au 25 avril 2024, a accueilli 41 jeunes, nommés par les Parties à la CITES (par exemple, les organes de gestion, les autorités scientifiques et les autorités chargées de l'application des lois) et par des organisations observatrices, représentant 31 pays<sup>1</sup> des six régions CITES. Pendant la durée du programme, ces membres fondateurs

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

<sup>1</sup> Les 31 pays représentés étaient les suivants : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Bahreïn, Bolivie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chine, Costa Rica, Cuba, Danemark, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon, Kenya, Malaisie, Maroc, Ouganda, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Tonga, Zambie et Zimbabwe

ont collectivement réfléchi à de futures initiatives dans le cadre du programme et rédigé conjointement la vision et la mission du Réseau qui figurent en **annexe 1** du présent document. L'événement était organisé par la jeunesse locale avec l'appui du Conseil des parcs nationaux (NParks) de Singapour, du Secrétariat CITES, de Mandai Nature, Temasek Foundation et d'autres donateurs par l'intermédiaire du Garden City Fund – un organisme de bienfaisance et institut enregistré à caractère public de NParks. Le Gouvernement de la Suisse a versé une contribution généreuse en soutien à la participation de délégués de la jeunesse qui a reçu le soutien administratif du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Malaisie. Pour d'autres informations, consultez le [communiqué de presse conjoint CITES-NParks](#) et le rapport sur les résultats du Programme [Post-Event Report](#) préparé par le Réseau.

5. Les membres fondateurs du Réseau mondial CITES de la jeunesse organiseront le Sommet mondial CITES de la jeunesse inaugural du 27 au 31 mai 2025. Accueilli par Singapour, le sommet a pour objet :
  - a) de donner aux jeunes leaders les connaissances, les compétences et les réseaux nécessaires pour s'attaquer aux problèmes du commerce des espèces sauvages dans le cadre de la CITES ;
  - b) d'encourager la collaboration entre jeunes professionnels d'horizons différents et de les mettre en contact avec des experts pour comprendre les questions émergentes et les différents thèmes discutés à la CITES ; et
  - c) d'élaborer des solutions pratiques pour lutter contre les problèmes du commerce des espèces sauvages, encourager les participants à partager leurs succès, à discuter de plans d'action régionaux, à identifier des leaders régionaux et à contribuer à la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages.
6. Les Parties et observateurs sont encouragés désigner des jeunes affiliés à leur organisation qui assisteront au Sommet de la jeunesse en s'inscrivant en ligne à l'adresse <https://tinyurl.com/citesyouth2025>. L'inscription se termine le 22 février 2025. D'autres détails sont disponibles dans la [notification aux Parties n° 2024/115](#) et son annexe.
7. En s'appuyant sur le Programme CITES de leadership de la jeunesse (CYLP) organisé en avril 2024, le Réseau mondial CITES de la jeunesse vise à devenir un mécanisme important des efforts de mobilisation mondiale de la jeunesse concernant la CITES et le commerce durable des espèces sauvages. À cet effet, le Réseau souhaite amplifier la voix de la jeunesse sur les questions relatives à la CITES dans le cadre de processus appropriés, en respectant l'inclusivité, l'équilibre entre les genres et géographique. Les résultats du Sommet de la jeunesse et d'autres jalons importants franchis par le Réseau seront communiqués à la 20<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP20).
8. À la lumière de ces avancées positives sur la mobilisation des jeunes, Singapour, avec les coauteurs du présent document, a l'intention de proposer des amendements à la [résolution Conf. 17.5 \(Rev. CoP18\), Mobilisation de la jeunesse](#), à la prochaine Conférence des Parties, conformément aux contributions des membres du Réseau et des entités les ayant nommés, le Secrétariat et le Comité permanent. Un avant-projet des amendements proposés figure en **annexe 2** du présent document, pour examen.

#### Recommandations

9. Le Comité permanent est invité à :
  - a) soutenir les efforts de Singapour et des Parties ayant participé à l'élaboration du Réseau mondial CITES de la jeunesse ;
  - b) encourager les Parties et observateurs à soutenir les efforts et à nommer des jeunes affiliés à leur organisation pour leur permettre d'assister au Sommet mondial CITES de la jeunesse en mai 2025 ;
  - c) demander au Secrétariat de continuer de fournir des avis et d'aider au développement du Réseau mondial CITES de la jeunesse ; et
  - d) examiner et commenter les amendements proposés à la résolution Conf. 17.5 (Rev. CoP18), *Mobilisation de la jeunesse*, figurant en **annexe 2** du présent document.

## RÉSEAU MONDIAL CITES DE LA JEUNESSE : VISION ET MISSION

NB : Le rapport sur les résultats du Programme, [Post-Event Report](#), préparé par le Réseau contient de plus amples informations.

### **Vision**

Le Réseau mondial CITES de la jeunesse aspire à un monde où les jeunes de différents horizons et dotés des compétences nécessaires, montreront la voie vers le commerce légal et durable des espèces sauvages, tout en restant engagés envers la conservation de la biodiversité.

### **Mission**

Le Réseau mondial CITES de la jeunesse vise à renforcer les connaissances et les capacités des jeunes pour leur donner les moyens d'influencer les politiques, et à collaborer avec les experts et les communautés pour sensibiliser et éduquer par le biais de canaux divers en encourageant l'utilisation de solutions novatrices.

AMENDEMENTS PROPOSÉS À LA  
RÉSOLUTION CONF. 17.5 (REV. COP18) MOBILISATION DE LA JEUNESSE

NB : le nouveau texte proposé est souligné ; le texte dont on propose la suppression est ~~barré~~.

NOTANT que ~~les Nations Unies, à des fins statistiques, définissent comme jeunes les personnes âgées de 15 à 24 ans, le Réseau mondial CITES de la jeunesse accepte des membres âgés de 30 ans au maximum, sans préjudice d'autres définitions adoptées par les l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres ;~~

RECONNAISSANT que les jeunes d'aujourd'hui seront les décideurs de demain et ~~que qu'une des responsabilités des les Parties à la CITES doivent est de les faire participer, de les éduquer et de leur donner les moyens de devenir des décideurs avisés ;~~

SACHANT qu'avec la participation des jeunes aux débats sur la conservation et le commerce des espèces sauvages, le dialogue des décideurs sera enrichi par une plus grande diversité d'idées et de solutions s'offriront aux décideurs ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les jeunes d'aujourd'hui forme une génération très différente de celle de leurs prédécesseurs, marquée notamment par de grands progrès technologiques et que les compétences de jeunes collègues peuvent être des outils précieux pour s'assurer que le commerce des espèces sauvages soit légal et durable ;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION ~~le thème choisi pour la Journée mondiale de la vie sauvage 2017, « Écoutons la voix des jeunes »~~ les initiatives entreprises, dans la foulée de cette résolution, aux niveaux national, régional et mondial ; et

ACCUEILLANT AUSSI AVEC SATISFACTION les efforts déployés pour créer le Réseau mondial CITES de la jeunesse (CGYN), dont le but est de construire une plateforme en vue de doter les jeunes des capacités de comprendre et gérer les complexités du commerce des espèces sauvages ; et

NOTANT ÉGALEMENT que l'engagement et l'autonomisation des jeunes figurent en bonne place dans l'ordre du jour des Nations Unies et que cet objectif est atteint grâce aux programmes axés sur la jeunesse de diverses organisations du système des Nations Unies ainsi qu'à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse ;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION

1. INVITE les Parties, le Secrétariat et les organisations observatrices à reconnaître que le Réseau mondial CITES de la jeunesse est un mécanisme important pour les efforts de mobilisation de la jeunesse au niveau mondial en ce qui concerne la CITES et le commerce durable des espèces sauvages ;
2. ENCOURAGE les Parties à étudier les possibilités de faire participer les jeunes aux questions relatives à la conservation des espèces sauvages et notamment à la CITES, par exemple dans le cadre de stages ou de programmes de tutorat et, si possible, à élargir ces possibilités à l'échelon international, aux jeunes de différentes Parties, en coordination avec le Réseau mondial CITES de la jeunesse ;
3. INVITE les Parties et les organisations observatrices à accueillir de jeunes délégués dans les délégations officielles, ~~et~~ à leur fournir des possibilités d'apprentissage à l'occasion des sessions de la CITES, et à participer aux activités du Réseau mondial CITES de la jeunesse et à toute autre activité parallèle axée sur la jeunesse, dans la mesure du possible ;
4. INVITE les Parties et le Secrétariat à collaborer, dans la mesure du possible, avec le Réseau mondial CITES de la jeunesse pour faciliter la création de réseaux de la jeunesse régionaux et/ou nationaux comptant des participants/membres motivés, pour mettre en œuvre/réaliser à ces niveaux la vision du Réseau mondial ;
5. ENCOURAGE le Secrétariat, en liaison avec le pays d'accueil de la CoP, à faciliter la donation d'un espace sur les lieux de réunion de la CoP pour que les jeunes délégués puissent se rencontrer et que le Réseau

mondial CITES de la jeunesse, les Parties et les organisations observatrices puissent organiser des activités parallèles, dans la mesure du possible ;

46. INVITE le Secrétariat à collaborer avec les organisations et conventions des Nations Unies pertinentes, ainsi qu'avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la jeunesse aux initiatives visant à mobiliser les jeunes ;
57. ENCOURAGE les Parties à profiter de la Journée mondiale de la vie sauvage qui se déroule tous les ans pour encourager les jeunes générations à s'intéresser à la conservation des espèces sauvages et à leur proposer des plateformes leur permettant de s'engager avec leurs pairs sur des questions liées à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles ; et
68. ENCOURAGE les Parties à établir des stratégies à long terme en faveur de la mobilisation et de l'autonomisation des jeunes pour s'assurer qu'ils participent aux activités de conservation des espèces sauvages et aux processus décisionnels de la CITES.